

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 septembre 2020

Rapporteur :

Monsieur Daniel LE BIGOT

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 30/09/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/09/2020 (accusé de réception du 29/09/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Animation de la base VTT FFVélo à l'échelle de la vallée de l'Odet - Renouvellement du partenariat avec Fouesnant-les Glénan pour la gestion des circuits VTT n°15 et 16

Il convient de renouveler le partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant-les Glénan pour la gestion des circuits VTT n°15 et 16 proposés sur le territoire fouesnantais.

La Base VTT « Vallée de l'Odet » compte 19 boucles permanentes de VTT réparties sur les communes de Quimper Bretagne Occidentale (17 circuits sur les communes de Ergué-Gabéric, Landudal, Langolen, Plomelin, Plogonnec, Pluguffan et Quimper) et la commune de Fouesnant-les-Glénan (2 circuits).

Gestionnaire de la base VTT-FFVélo « Vallée de l'Odet », Quimper Bretagne Occidentale assure l'animation et le développement de la base avec la commission VTT du Comité Départemental de la FFvélo et la commune de Fouesnant-les-Glénan. Chaque collectivité est maître d'œuvre des itinéraires sur son propre territoire.

La convention de partenariat entre les 2 collectivités étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler, en vue de pérenniser, développer, animer et promouvoir les itinéraires VTT n°15 et 16 que la commune de Fouesnant-Les Glénan ne souhaite pas inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR).

Dans ce contexte, la présente convention prévoit les modalités de gestion des circuits n°15 (Le tour de Fouesnant, 33 km) et n°16 (Le marais de Moustierlin, 18 km) par la commune de Fouesnant-Les Glénan, seul maître d'ouvrage de ces itinéraires.

Par ailleurs, la gestion des actions de promotion des itinéraires de la base VTT « Vallée de l'Odet » (actualisation des panneaux d'information, édition du topo

guide « Randonnez à VTT » présentant les 19 circuits VTT de la base VTT-FFVélo y est également formalisée.

Outre les objectifs de pérennisation et de promotion des itinéraires, le projet de convention précise les modalités techniques et financières du partenariat entre les collectivités.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la commune de Fouesnant-les-Glénan pour promouvoir les circuits de la base VTT-FFVélo « Vallée de l'Odet ».